

COMPTE RENDU DE LA REUNION ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 15 MAI 2009

Présents : Christian VUILLAUME, Jean-Jacques MUTIAUX, Philippe GUYOT, Denis BURY, Laurent MACLE, Franck GUIGNERET, Isabelle HEINIS, Patrick NICOD, Gabrielle RIZZI, André SAILLARD

Excusé : Alain MAIGROT

secrétaire de séance : Jean-Jacques MUTIAUX

1. Marché Aménagement d'Espace Public dans la traversée d'agglomération

Le Maire présente les deux offres reçues, celle de la SJE et d'Eurovia. A l'unanimité le Conseil décide de retenir l'offre d'Eurovia pour un montant de 26 928,87 € TTC avec 1 252,42€ TTC d'option, soit un total de 28 181.29€ TTC. Il est convenu de demander à M. Péchar de s'occuper de la surveillance des travaux.

2. SDIS : financement des centres de secours de Voiteur et La Marre

Le Maire présente le projet proposé par le SDIS du Jura. Le coût du projet de construction du centre de secours de Voiteur pour la Commune de Château-Chalon s'élève à 13 471€. Ce coût est calculé entre autre en fonction du nombre d'habitant. Le Conseil Municipal est d'accord pour participer au financement du centre de secours de Voiteur à hauteur de 13 471€.

Concernant le centre de secours de La Marre, le Conseil Municipal décide de ne pas s'engager pour son financement et d'écrire un courrier au Président du Conseil Général et du SDIS pour leur notifier cette décision.

3. Eau

- **Tarifs de l'eau**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir le prix de l'eau pour 2009, c'est-à-dire :

- 0,83€ le m³ pour l'eau
- 96€ pour l'abonnement (48€ pour les personnes équipées d'un surpresseur)

Pour 2010, le Conseil Municipal décide d'appliquer les tarifs suivants :

- 0,84€ le m³ pour l'eau
- 96€ pour l'abonnement (48€ pour les personnes équipées d'un surpresseur et 5€ supplémentaire pour les personnes disposant d'un compteur appartenant à la Commune)

Concernant l'assainissement, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir les tarifs pour 2009, c'est-à-dire :

- 0.48€ le m³
- 67€ pour l'abonnement

Pour rappel les tarifs pour la part assainissement du SIARD sont les suivants :

- 0,60€ le m³
- 22€ pour l'abonnement

- **Réseau de la Cude**

Le Conseil Municipal, après avoir étudié la question décide de ne pas donner suite à ce dossier.

4. Point sur les dossiers d'urbanisme

- **Affaire Cartier**

Une réunion avec Madame la Préfète et les services de l'Etat (notamment DDEA, SDAP et DRAC) a eu lieu le mardi 12 mai. Madame la Préfète a saisi Madame le Procureur concernant ce dossier. Il en ressort un point important : le dossier de permis de construire de 2001 n'est pas caduc. Par contre le procès verbal réalisé par la DDEA a permis d'argumenter un courrier très étayé qui s'appuie aussi sur l'article 40 du Code de procédure pénale. Désormais, deux solutions s'offrent à la Commune :

- si Madame le Procureur ne classe pas l'affaire, il faudra attendre le jugement sans garantie et surtout qui pourrait nécessiter un délai important.

- Madame la Préfète, qui reconnaît une part de responsabilité de l'État dans cette affaire, propose de rencontrer l'indivision Cartier avec une petite délégation de ses services et ce afin de préparer une négociation qui pourrait aboutir à un compromis sur la construction.

A l'unanimité, le Conseil décide de valider cette deuxième solution acceptée par le maire lors de la réunion en préfecture.

- **Affaire Converset et Affaire Geneletti**

La gendarmerie de Domblans s'est également saisie à nouveau de ces dossiers.

5. ERDF changement du transformateur et suppression de la ligne aérienne

Le maire qui a rencontré ce jour le Directeur du SIDEC et ERDF est relativement optimiste concernant la suppression de la ligne aérienne dans le paysage viticole. Le SIDEC a déposé un dossier auprès de l'ABF pour le volet paysagé. Le maire souhaite rencontrer le directeur du SIDEC au moment d'établir les dossiers pour les demandes de subventions.

6. ADCJ

Les dossiers de demande de subvention doivent concerner des opérations d'un montant supérieur à 2 500€. Par contre la dépense subventionnable passe à 40% au lieu des 20% habituels. Ces dépenses doivent être des dépenses d'investissement "structurant".

7. Elections Européennes

Les élections ont lieu le 7 juin 2009. Toute personne souhaitant participer à la tenue des urnes peut se présenter en Mairie.

8. Location appartement Mairie

Suite au départ de Mlle Faivre au 20 juillet, la Mairie a passé une annonce mais à l'heure actuelle aucune réponse n'a été reçue.

9. Embauche d'un agent d'entretien en contrat aidé

Aucune candidature n'a été retenue à ce jour pour remplacer Philippe Barbe qui a donné entière satisfaction dans les travaux entrepris.

10. Convention avec le SIARD

Après présentation de la convention par M. Mutiaux. Le Conseil décide à l'unanimité de signer cette convention passée entre le SIARD, les viticulteurs et les Communes. Cette convention concerne la participation des viticulteurs au financement de la nouvelle station. Elle fixe un prix en fonction du nombre d'hectolitres de moût vinifié produits par les viticulteurs et également en fonction de la détention ou non d'un bassin de rétention.

11. Participation au frais de scolarité de l'école privés de Voiteur

Les frais de scolarité s'élèvent à 582€ par élèves multipliés par 5 élèves ce qui fait un total de 2 910€ à la charge de la Commune. (je ne suis pas sûre des montant, il faut que je revérifie). Le conseil Municipal décide avec 9 voix pour et 1 abstention de participer à ces frais de fonctionnement à hauteur de 2 910€.

12. Nouvelles Pré-enseignes

Les vigneron souhaiteraient que la rue des Chèvres et notamment ses vigneron soient mieux signalés. Ils souhaiteraient quelque chose qui attire les touristes dans cette rue. Le Conseil Municipal est prêt à étudier toutes les propositions respectueuses de la réglementation qui lui parviendront.

13. Château-Chalon info

Le Maire propose de faire un numéro dans lequel il expliquerait l'affaire Cartier et notamment la chronologie des faits. La totalité du Conseil participerait à l'élaboration de ce numéro. Le Conseil est d'accord mais il ne faut pas que ce numéro soit consacré exclusivement à ce sujet.

14. Maison de la Haute Seille

L'aménagement des jardins est prévu pour l'année prochaine. Le Maire a demandé à l'architecte paysager de présenter le projet au Conseil Municipal pour qu'il donne son avis puisque la Commune est toujours propriétaire de ces jardins.

Les habitants sont conviés à une visite gratuite, ils peuvent retirer leur carton d'invitation en Mairie. Depuis son ouverture, la Maison de la Haute Seille a fait plus de 1000 entrées.

Questions diverses

- **Retour des questionnaires :**

Ces questionnaires ont permis de mettre en valeur les problèmes rencontrés par les personnes âgées de Château-Chalon notamment concernant leur déplacement et les activités proposées à ces dernières.

Il est proposé d'organiser, en septembre, un minibus pour descendre à la médiathèque de Voiteur ainsi qu'un voyage d'une journée dans les environs.

- **Location de l'alambic**

Le Conseil décide à l'unanimité de maintenir le prix de la location à 36€ par personne.

- **Jury d'assise**

Gabrielle Rizzi se propose pour assister à la réunion qui aura lieu le lundi 25 mai à Voiteur, réunion durant laquelle les représentants des Communes du Canton tireront au sort les personnes susceptibles d'être appelées à être convoquées comme juré d'assise.

- **Déplacement de la Mairie**

Le Maire souhaiterait qu'une réflexion s'engage au sujet du déplacement de la Mairie dans un lieu plus accessible aux personnes à mobilité réduite. Les anciens conseillers répondent qu'une précédente enquête avait montré que la population était favorable au fait de laisser la mairie en son lieu actuel

Levée de la séance à 22h40
Prochaine séance le 25 juin 2009